

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 mai 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



RAPPORT DU GREFFIER SUR LA PARTICIPATION D'UN ÉLU À LA FORMATION EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le greffier fait rapport que M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 lui a déclaré avoir suivi la formation en matière d'éthique et de déontologie conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

La trésorière dépose le rapport financier.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire fait rapport de la situation financière de la Ville.



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 AVRIL 2018
ET 1^{ER} MAI 2018



2018-170

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 AVRIL 2018 ET 1^{ER} MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018 et celui de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 4 ET 18 AVRIL 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors des séances d'agglomération de Québec des 4 et 18 avril 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 MAI 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 mai 2018.



2018-171

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 MAI 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-185** Adjudication d'un contrat pour l'achat de pièces de vannes et de valves de réduction de marque d'origine *Cla-Val* (Dossier 51410)
- AP2018-247** Adjudication d'un contrat pour l'achat de poteaux en béton (PEP170685) (Appel d'offres public 51460)
- AP2018-241** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 51666)
- AP2018-269** Renouvellement du contrat pour la fourniture de produits chimiques et le suivi de la qualité de l'eau des tours de refroidissement et condenseurs évaporatifs (VQ-46794)
- LS2018-002** Entente entre la Ville de Québec et *Les Œuvres de la Maison Dauphine inc.*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2018, 2019 et 2020
- OT2018-003** Prolongation de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour sa promotion comme destination touristique
- AP2018-178** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de véhicules légers à long terme (Appel d'offres public 51472)
- AP2018-233** Adjudication d'un contrat pour réaliser la mesure en continu des émissions de mercure volatil et d'arsine dans les émissions atmosphériques provenant des cheminées de l'incinérateur de la Ville de Québec (Dossier 51963)

- AP2018-240** Adjudication d'un contrat pour le soutien et l'évolution de l'architecture informationnelle *BusinessObjet* (Appel d'offres public 51538)
- AP2018-298** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat d'acquisition d'une solution intégrée de téléphonie pour les centres de réponse d'urgence de la Ville de Québec (VQ-47877)
- AP2018-300** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2018 à 2021 (Appel d'offres public 51552)
- AP2018-312** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de boulonnerie et quincaillerie mécanique (Appel d'offres public 51646)
- AP2018-318** Cession d'un contrat de *Entretien Commercial A.M. inc.* à *GRH Entretien inc.* (VQ-47856 – Lot 10)
- AP2018-323** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Déploiement du projet d'incubateur d'entreprises alimentaires au *Grand Marché de Québec* (Dossier 52014)
- AP2018-331** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de logiciels et pour le soutien technique et les licences de mise à jour de divers produits *Oracles* (Dossier 52113)
- AP2018-347** Adjudication d'un contrat de services-conseils pour la gouvernance de l'infonuagique sur des produits *Microsoft* de type *Entreprises*, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 (Dossier 52120)
- BE2018-031** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2018
- DE2018-061** Avenant à l'entente intervenue le 13 juillet 2017 entre la Ville de Québec et *Atelier T.A.Q. inc.*, afin de modifier l'objet et le coût du projet financé, la date de fin de projet et la date limite de la réclamation du versement final
- FN2018-013** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération des activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, approbation des ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération des activités d'investissement pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2017
- TE2018-009** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues de fosses septiques et de fosses scellées
- PA2018-041** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1143*
- A2TP2018-002** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1188*
- CU2018-072** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1191*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter





2018-172

TRÉSORERIE – MANDAT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confirme, comme la loi le permet, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités (UMQ) pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-173

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires et déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-174

GREFFE – RENOUELEMENT D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE renouveler l'imposition de la réserve imposée pour fins publiques par la résolution 2016-269 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016 pour une période de deux autres années sur les lots 2 814 670, 2 814 671, 2 814 672, 2 814 673, 2 814 674, 2 814 675, 2 814 676, 2 814 677, 2 814 678, 2 814 679, 2 814 680, 2 814 681, 2 814 682, 2 814 683, 2 814 684, 2 814 685, 2 814 686, 2 814 687, 2 814 688, 2 814 740, 2 814 741, 3 053 594 et 3 055 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin d'agrandir le parc industriel François-Leclerc;

DE mandater la firme Lavery, avocats, pour imposer les avis de réserve.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-175

GREFFE – ACQUISITION DU LOT 6 219 660 – ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Ville, un acte de donation par lequel le propriétaire du lot 6 219 660 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, cède à la Ville ce lot selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-176

GREFFE – SERVITUDE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU LOT 2 814 774 – 100, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc aux fins d'utilité publique contre une partie du lot 2 814 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de Toromont Industries LTD en faveur du lot 2 814 795 audit cadastre, propriété de la Ville en considération d'une somme de 3 000 \$ plus les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-177

GREFFE – RENOUELEMENT D'HYPOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer un acte de renouvellement d'hypothèque affectant le lot 2 814 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-178

GREFFE – RADIATION – CLAUSE RÉGULATOIRE – LOTS 5 727 968 ET 5 727 969 – 300, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE reconnaître que la clause résolutoire aux termes de l'acte de vente reçu par M^e François Rainville, notaire, le 15 septembre 2004, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 16 septembre 2004 sous le numéro 11 700 874 est expirée;

DE requérir de l'Officier de la publicité foncier d'effectuer la radiation de l'inscription des droits de résolution résultant de l'acte ci-haut mentionné;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur suppléant à signer l'acte de mainlevée.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-179

GREFFE – RADIATION DE CERTAINES CRÉANCES À LA COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE procéder à la remise et à la radiation de la créance reliée au constat 96716082 en raison du décès du prévenu.

DE procéder à la remise et à la radiation des créances reliées aux constats 63243320, 63993812 et 73783625 en raison de l'impossibilité d'exécution du jugement après plus de 10 ans de la date du jugement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-180

GREFFE – MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC (DIVISION DES PETITES CRÉANCES) – DOSSIER 200-32-702124-180

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE mandater Mme Marie-Joëlle Gosselin, directrice au Service de la gestion du territoire ou M. David Thibault, coordonnateur au Service de la gestion du territoire afin de représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, division des petites créances, (dossier 200-32-702124-180).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-181

GREFFE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2018-112 RELATIVE À LA VENTE DU LOT 3 058 903 À GESTION CHLORATECH INC. – 339 ET 341, ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2018-112 relative à la vente du lot 3 058 903 à Gestion Chloratech inc. — 339 et 341, Route 138, adoptée le 20 mars 2018, en remplaçant le prix indiqué de 375 000 \$ par le prix de 363 000 \$.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer tout document requis pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-182

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-007 POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE ET VOIRIE 2018 – LOT 2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la réfection de voirie et pavage 2018 — lot 2, appel d'offres no APO-2018-007, à Les Entreprises P.E.B. Itée pour une somme de 3 179 647,90 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le *Règlement d'emprunt n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-183

GREFFE – MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE NO DE POLICE MMQP-03-0203072.13 – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 ET RÉSOLU :

DE modifier le contrat d'assurance La Municipale, Mutuelle des municipalités du Québec, portant le numéro de police MMQP-03-0203072.13, de la manière suivante :

- Retirer le comité d'embellissement des assurés additionnels – ligne 1 du tableau des assurés additionnels;
- Annuler, à compter de ce jour, l'assurance Bâtiment/contenu, pour le 191, Route 138 (entrepôt) – ligne 13 du tableau des emplacements;
- Annuler, à compter de la date de l'acte de vente à intervenir avec Gestion Chloratech inc., l'assurance Bâtiment/contenu, pour le 339 et 341, Route 138 (Maison Praxède-LaRue).

DE donner mandat au greffier adjoint de poser tous les actes nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-184

RESSOURCES HUMAINES – FIN DE PROBATION – PERMANENCE – CHARGÉE DE PROJET

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
 APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 ET RÉSOLU :

D'octroyer la permanence à Mme Isabelle Savard à titre de chargée de projet, le tout selon l'article 3.01 du *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnels*, rétroactivement en date du 24 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-185

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES SURVEILLANTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
 ET RÉSOLU :

DE modifier l'annexe A de la convention collective des surveillants de sorte que l'échelle salariale soit la suivante pour les périodes mentionnées ci-dessous :

Taux horaire au 1^{er} mai 2018

Fonction	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon
Surveillante et surveillant	12,31 \$	13,20 \$	14,19 \$

Taux horaire au 1^{er} janvier 2019 (2 %)

Fonction	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon
Surveillante et surveillant	12,56 \$	13,46 \$	14,47 \$

Taux horaire au 1^{er} janvier 2020 (2 %)

Fonction	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon
Surveillante et surveillant	12,81 \$	13,73 \$	14,76 \$

Taux horaire au 1^{er} janvier 2021 (2 %)

Fonction	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon
Surveillante et surveillant	13,07 \$	14,01 \$	15,06 \$

Taux horaire au 1^{er} janvier 2022 (2 %)

Fonction	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon
Surveillante et surveillant	13,33 \$	14,29 \$	15,36 \$

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-186

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ACCORD DE SUBVENTION – PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE 2018 – VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (077123)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE ratifier l'entente de subvention octroyée dans le cadre du *Programme Le Canada en fête 2018* et demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'entente avec le gouvernement du Canada;

DE mandater le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin déposer une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'autorisation de conclure cette entente de subvention par l'entremise d'un décret d'autorisation;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tous les documents, pour et au nom de la Ville, pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-187

GESTION DU TERRITOIRE – LIBÉRATION DE LA RETENUE – PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement, à même les crédits du *Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents*, d'un montant final de 120 000 \$ (137 970 \$ taxes incluses), en échange des documents administratifs et des quittances finales des sous-traitants.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-188

GESTION DU TERRITOIRE – CONTRÔLE DES LUMINAIRES DES PARCS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'engager le montant de 26 316 \$ taxes incluses pour l'ajout au projet du contrôle des lumières des plateaux sportifs par logiciel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-189

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-188 RELATIVE AU CONTRÔLE DES LUMINAIRES DES PARCS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2018-188 en ajoutant le paragraphe suivant :

« D'autoriser la directrice du Service de la gestion du territoire, ou son remplaçant, à signer tous les documents pour et au nom de la Ville. »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-190

GESTION DU TERRITOIRE – AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE POUR UN ÉVÉNEMENT – FÊTE D'OUVERTURE DE MACPEK INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'entreprise Macpek inc. à utiliser les rues Vancouver et Singapour entre les deux intersections Sydney pour tenir sa fête d'ouverture le 16 juin prochain de 13 h à 22 h en déclarant les rues Sydney, Singapour et Vancouver site festif le temps de cet événement. Cette autorisation est conditionnelle à :

- Qu'une tolérance zéro alcool soient exigée aux conducteurs de véhicules exotiques lors des balades démonstrations;
- Interdire l'accès aux piétons ou spectateurs à la hauteur des accélérations en limitant l'accès par une clôture antiémeute et des bénévoles à la satisfaction du représentant de la Ville;
- Utiliser la voie la plus éloignée du public pour faire les démonstrations d'accélération;
- Une limite de vitesse maximale ne dépassant pas 100 km/h (vérifié par radar fourni par la Ville);
- Les démonstrations d'accélérations soient effectuées exclusivement sur la rue Singapour entre les intersections Sydney dans l'espace inaccessible au public;
- Déposer une preuve d'assurance de responsabilité civile de 2 000 000 \$ de Macpek inc., spécifiant la renonciation à son droit de subrogation envers la Ville;
- Déposer une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ de l'artificier;
- Déposer l'autorisation du service de protection incendie de la Ville de Québec et assurer une coordination avec l'aéroport pour les feux d'artifice;
- Que le bruit excessif cesse dès 23 h;
- Que les toilettes pour les participants soient prévues;
- L'obtention d'un permis de chapiteau auprès du Service de la gestion du territoire (urbanisme);
- L'obtention des permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Fournir un service de raccompagnement aux participants;
- Avoir les bénévoles nécessaires pour gérer la sécurité sur le site et la gestion du stationnement exclusivement dans la limite du parc industriel;
- Informer tous les citoyens corporatifs du parc industriel François-Leclerc Nord et permettre sécuritairement l'accès aux véhicules des entreprises qui en ont besoin;
- Remettre les lieux en bon état après l'événement.

D'autoriser l'utilisation du lot 6 160 233 pour lancer le feu d'artifice et y faire un périmètre de sécurité;

D'autoriser, sur demande de l'organisme, le Service de la gestion du territoire et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à fournir du matériel de signalisation et de logistique disponibles et à nettoyer les rues pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-191

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 125, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 125, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 758 284, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne sur façade avant pour le bâtiment en construction « FedEx »;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plans de l'enseigne murale et de l'enseigne sur poteau par Sign Resource Identity Group, nom de projet « FedEx Wall sign and directional » daté du 20 mars 2018;
- Implantation de l'enseigne sur poteau par Philippe Beaulieu, architecte, N° de projet DB-16545 daté du 26 mars 2018;
- Vue sur façade de l'enseigne murale par Philippe Beaulieu, architecte, N° de projet DB-17600 daté du 26 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-192

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4538B, RUE DE LA FUTAIE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4538B, rue de la Futaie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter la dérogation mineure pour le 4538B, rue de la Futaie, connu et désigné comme étant le lot 2 811 841, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une thermopompe en cour latérale avec les conditions suivantes :

1. Installer une enceinte (clôture) opaque de 1,8 m de hauteur avec des matériaux conformes à la réglementation, sur le périmètre de la base de béton qui doit accueillir la thermopompe;
2. La thermopompe pour piscine ne doit pas dépasser, en tout temps un niveau maximal de 53 décibels aux limites de la propriété;
3. Advenant le cas où le propriétaire néglige de respecter la condition numéro 2, la dérogation deviendra nulle et non avenue.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation de la piscine creusée et aménagements accessoires par Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, minute 862, daté du 24 janvier 2018;
- Fiche d'information sur le niveau de décibels émis par les thermopompes de TTI Fabrication inc. et plus spécifiquement le modèle retenu par le requérant soit le modèle Elite 65 000 Btu émettant 48 décibels à 3 m de distance.

A voté pour : Mme Annie Godbout

Ont voté contre : MM. Marcel Desroches, Jean Simard
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte et Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président s'abstenant de voter



2018-193

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINT SOUS CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter la consultation publique et l'adoption du second projet de règlement relatifs au Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoint sous conditions, et la séance de consultation publique du Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint, à la séance du 22 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT N° 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3 058 903 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6.*



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT N° 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT À INTRODUIRE DES OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LA PRÉSERVATION DE LA MAISON PRAXÈDE-LARUE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-557 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à introduire des objectifs et critères pour la préservation de la maison Praxède-LaRue.*



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-194

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-558 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).*



2018-195

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-558 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-196

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-556 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3 058 903 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 29.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier